

**RAPPORT N° 04/2-55**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CREATION DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL**  
**(Chefs de Projet de Politique de la Ville - 6 postes d'Attachés)**

Dans le cadre de la reprise par la Commune des actions liées au Contrat de Ville, il apparaît nécessaire de pourvoir 6 postes de Chefs de Projet au sein de la Direction Générale du Développement Local.

Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint des Services, ils seront chargés :

- de veiller à l'application des objectifs définis dans le Contrat de Ville de Saint-Denis, ainsi que dans le cadre du DOCUP et du Contrat de Plan Etat/ Région ;
- d'assurer un rôle de médiation et d'interface entre la population, les élus et les institutions ;
- d'initier un diagnostic du quartier afin de favoriser l'émergence de projets et de permettre une réelle mise en œuvre d'actions de développement local ;
- de contribuer à l'émergence des projets individuels ou collectifs et à l'accompagnement des porteurs de projet vers les experts compétents, afin que ceux-ci puissent être formalisés et aboutissent ;
- d'établir des évaluations financières.

Les connaissances requises sont les suivantes :

- qualités relationnelles et aptitude au travail d'équipe ;
- esprit d'analyse et de synthèse ;
- organisation, rigueur et méthode ;
- expérience dans des fonctions similaires souhaitées.

Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues par l'Article 3 alinéa 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

**RAPPORT N° 04/2-55**

Le candidat devra justifier d'un diplôme de Baccalauréat + 3 années d'études supérieures au minimum ou d'une expérience affirmée dans le domaine.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 2 240,86 et 4 180,91 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des attachés territoriaux, dans les conditions prévues par la Délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE DEPUTE-MAIRE**

*René-Paul VICTORIA*  
**René-Paul VICTORIA**

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 04/2-55  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 7 mai 2004**

**OBJET**

**CREATION DE POSTES A L'EFFECTIF COMMUNAL  
(Chefs de Projet de Politique de la Ville - 6 postes d'Attachés)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/2-55 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(6 abstentions -dont 1 vote par procuration-)**

Approuve la création de 6 postes de Chefs de Projet chargés de la Politique de la Ville à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 13 MAI 2004



LE DEPUTE-MAIRE

*René-Paul VICTORIA*  
René-Paul VICTORIA